

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO
LE GOUVERNEMENT

**REPONSES AUX PREOCCUPATIONS
DES HONORABLES DEPUTES SUR
LE PROJET DE LOI BUDGÉTAIRE
POUR L'EXERCICE 2009**

Kinshasa, Décembre 2008

**Honorable Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables Membres du Bureau,
Honorables Députés,**

Après avoir suivi avec beaucoup d'attention et d'intérêt les préoccupations des Honorables Députés à la suite de la présentation du projet de budget 2009, je voudrais apporter, ce jour, à l'Auguste Assemblée, les réponses de mon Gouvernement.

De prime abord, je salue la pertinence de la plupart de questions soulevées par les Honorables Députés, qui traduisent leur souci du bien-être du peuple congolais ainsi que leur volonté d'accompagner le Chef de l'Etat et le Gouvernement dans l'œuvre de refondation de l'Etat.

De même, j'apprécie, à leur juste valeur, leurs recommandations qui ne resteront pas lettre morte. A ce propos, le Ministre chargé de Relations avec le Parlement dressera désormais, à l'attention du Gouvernement, une matrice des recommandations du Parlement afin d'en suivre régulièrement l'état d'exécution en Conseil des Ministres.

J'aime autant vous dire que la diversité des besoins du pays ne peut trouver satisfaction en un seul exercice budgétaire. Certes, l'immensité de nos besoins, conjuguée à la grandeur de notre ambition, postule pour un budget conséquent. Toutefois, cette ambition de grandeur et cette volonté légitime se trouvent limitées par la faiblesse de notre capacité de mobilisation des moyens d'action.

**Honorable Président,
Honorables Députés,**

Les préoccupations des Honorables Députés ont porté sur l'exécution du budget 2008 et le projet de budget 2009.

En ce qui concerne l'exécution du budget 2008, les questions posées peuvent être classées en trois catégories :

1. Les questions d'ordre général ;
2. Les questions sur les recettes ;
3. Les questions sur les dépenses.

Les questions d'ordre général concernent :

- La non transmission des rapports trimestriels d'exécution du budget ;
- L'utilisation de la manne pétrolière ;
- La dépréciation du Franc congolais par rapport au dollar américain ;
- L'intervention du Gouvernement en faveur de la MIBA.

Pour ce qui est du défaut de transmission des rapports trimestriels d'exécution du budget 2008, je porte à la connaissance de l'Auguste Assemblée que le Gouvernement détient les preuves d'accusé de réception, par l'Assemblée Nationale, desdits rapports. Quant au rapport du troisième trimestre, il est contenu dans le document n° 1 du projet du budget 2009 sous examen.

Honorables Députés,

Que dire de ce que d'aucuns ont qualifié de « manne pétrolière » ?

En ce qui concerne notre pays, il n'est pas indiqué de parler de manne pétrolière, compte tenu du niveau de sa production, qui se situe à environ 9 millions de barils par an, et de la moyenne du prix du brut fixée à **74 dollars américains** le baril dans la loi budgétaire 2008.

De ce fait, en année pleine, le pic enregistré au cours du premier semestre est largement compensé par la baisse qui s'observe au second semestre.

En outre, j'invite les Honorables Députés à se référer au rapport d'exécution du Budget 2008 au 31 octobre, repris dans l'exposé général du projet de loi sous examen.

En vertu du principe de non affectation des ressources budgétaires, les recettes pétrolières ne pouvaient faire l'objet d'une destination particulière. Aussi, ont-elles servi à couvrir les dépenses en général, comme indiqué dans le tableau repris à la page 21 de l'exposé général.

Au demeurant, le niveau de réalisation des recettes, supérieur à la programmation du premier semestre, a permis au Gouvernement de se désengager du système bancaire et de répondre à la pression exercée sur la dépense publique, notamment par les dépenses imprévues liées à la dégradation de la situation sécuritaire et humanitaire à l'Est du pays.

Par ailleurs, il y a lieu de souligner que, conformément à la loi financière, les prévisions de recettes sont des minima. Ainsi, s'agissant de l'affectation des recettes additionnelles, il me semble que la nécessité d'un collectif budgétaire ne peut s'imposer que si les recettes, réalisées au-delà de prévisions, dégagent un bonus sur le niveau de dépenses prévues et nécessitent l'inscription de nouvelles dépenses.

Or, fin octobre 2008, le taux global de réalisation des recettes est de **76%** contre un taux d'exécution de **74%** pour les dépenses. Par conséquent, le réaménagement du budget ne se justifie point dans le cas d'espèce.

En ce qui concerne la dépréciation du Franc congolais sur le marché de change, il convient de noter que la monnaie nationale avait enregistré une remarquable stabilité entre les mois de février et de septembre 2008. Mais depuis le mois d'octobre de l'année en cours, il s'observe une surchauffe sur le marché de change.

Le taux de change indicatif s'est situé à **590 FC** le dollar américain le 03 décembre, contre **564 FC** à fin septembre, soit une dépréciation de **5%**. Cette situation résulte essentiellement de la contraction de l'offre de devises suite à l'effondrement des cours des matières premières, et de l'appréciation du dollar américain sur le marché international.

Un Honorable Député a soulevé la question relative au soutien du Gouvernement Central à la MIBA.

A ce sujet, je tiens à souligner que le Gouvernement n'a ménagé aucun effort pour sauver cette société d'économie mixte en se portant garant de ses engagements en faveur de ses créanciers, dont notamment :

- DEMIMPEX pour 20 millions de dollars ;
- EMAXON pour 14 millions de dollars ;
- RAWBANK pour 11 millions de dollars.

C'est ainsi qu'en 2008 et à la suite de la défaillance de la MIBA, le Gouvernement a payé près de **32 millions de dollars** en exécution de la garantie de l'Etat, sans compter les crédits d'impôts dont bénéficie cette entreprise pour le paiement de ses obligations fiscales.

Honorable Président,
Honorables Députés,

Des questions relatives aux recettes de l'exercice 2008 ont concerné essentiellement les points ci-après :

- le non encaissement du pas de porte sur le contrat avec les entreprises chinoises ;
- le faible taux de réalisation des assignations de la DGRAD ;
- et la faible mobilisation des recettes extérieures.

A ce sujet, il est nécessaire de rappeler qu'aux termes du contrat avec les entreprises chinoises, le paiement du pas de porte était conditionné à l'approbation, par les Gouvernements chinois et congolais, des études de préfaisabilité. Ces dernières viennent d'être achevées et ont déjà reçu le visa du Gouvernement congolais. Quant à celui du Gouvernement chinois, il est attendu dans les tout prochains jours. L'accomplissement de ces formalités déclenchera le processus de versement du pas de porte au cours de l'année 2009.

Comme je l'ai relevé dans mon discours du 02 décembre dernier, les raisons de la faible mobilisation des recettes perçues à l'initiative de la DGRAD sont notamment :

- La non réalisation de la vente de la licence de la troisième génération budgétisée en 2008 ;
- Le non recouvrement des droits superficiaires dus par la MIBA et l'OKIMO, entreprises en difficulté.

Quant au faible taux apparent de réalisation des recettes extérieures, j'ai déjà souligné qu'il était dû essentiellement à la transmission partielle des statistiques à nos services. Seules des données exhaustives peuvent permettre des jugements de valeur pertinents de ce faible niveau de décaissement.

S'agissant des questions sur les dépenses de l'exercice 2008, elles ont entre autres porté sur :

- 1) L'exécution des dépenses en dehors de la chaîne de la dépense;
- 2) Les arriérés au titre du service de la dette extérieure;
- 3) L'importance de la rétrocession aux régies financières par rapport aux recettes réalisées;
- 4) Les dépassements de la ligne de crédits « Biens et matériels » ;
- 5) Le déficit de la Banque Centrale du Congo ;
- 6) Les transferts aux Provinces et Entités Territoriales Décentralisées.

Certains Députés ont fustigé le taux élevé de l'exécution des dépenses hors chaîne, qui avoisinerait 70% de l'ensemble des dépenses exécutées.

A ce sujet, les statistiques disponibles renseignent que les dépenses hors chaîne au sens strict, c'est-à-dire déduction faite des frais, des commissions et du déficit de la Banque centrale, se sont situées à **18%**.

Elles ont concerné essentiellement des échéances contractuelles domiciliées à la Banque centrale ainsi que des opérations sécuritaires et humanitaires.

D'autres Députés se sont préoccupés de l'accumulation des arriérés du service de la dette extérieure, redoutant qu'elle soit un obstacle pour l'atteinte du point d'achèvement de l'Initiative PPTE.

A ce propos, il convient de relever que depuis juillet 2006, la RDC a accumulé des arriérés vis-à-vis des créanciers membres du Club de Paris pour un montant total de **364 millions de dollars américains**.

Cette situation résulte des difficultés du Gouvernement à faire face à ses obligations, du fait de l'étroitesse des ressources internes, de la suspension du programme économique avec le FMI et de l'absence d'appuis budgétaires extérieurs.

Toutefois, les arriérés envers le Club de Paris ne gênent pas l'atteinte du Point d'achèvement de l'Initiative PPTE, étant donné qu'ils font l'objet d'un moratoire.

L'atteinte de cet objectif dépend essentiellement de la mise en œuvre satisfaisante du Document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté, ainsi que de la conclusion d'un programme formel avec le FMI.

Pour ce qui est du niveau de la rétrocession aux régies financières, qui est supérieur au regard des recettes réalisées en 2008, l'écart constaté se justifie par le fait que le montant de la rétrocession comprend ce qui suit :

- 1) Les arriérés de rétrocession de novembre et de décembre 2007 ;
- 2) La prime de performance des trois derniers trimestres 2007 et du premier trimestre 2008.

Honorable Président,

Plusieurs intervenants sont revenus sur l'exécution, en dépassement, des dépenses enregistrées à la rubrique « Biens et Matériels ».

Ces dépassements sont dus essentiellement aux dépenses auxquelles le Gouvernement a eu à faire face dans le cadre de la situation qui prévaut à l'Est du pays.

Ces dépenses ont trait :

- 1) à l'habillement de l'Armée et de la Police nationale;
- 2) à l'achat du carburant et des lubrifiants;
- 3) à l'alimentation des militaires aux fronts; et
- 4) aux interventions en faveur des victimes de calamités et sinistres.

Honorables Députés,

En ce qui concerne le déficit de la Banque centrale, il convient de relever que depuis plusieurs années, l'Institut d'émission enregistre des déficits chroniques résultant d'un niveau des engagements plus important que celui des avoirs. Pour sortir de cette situation, la Banque centrale doit impérativement être réorganisée.

La réorganisation de la Banque centrale doit déboucher sur la rationalisation de sa gestion, en vue de la réduction de ses charges et partant de son déficit. A cet effet, un audit organisationnel a été effectué depuis 2007 par un Cabinet de renommée internationale.

C'est à la suite de cet audit que le Fonds Monétaire International vient de dépêcher une mission d'assistance technique en vue de sa réorganisation. Le Gouvernement entend suivre la mise en œuvre des recommandations de cette mission.

Honorable Députés,

S'agissant du transfert aux provinces, de la quotité des recettes à caractère national, certains Députés ont stigmatisé son faible taux d'exécution.

A cet effet, je note, à l'attention de l'Auguste Assemblée, que le Gouvernement issu des dernières élections a transféré à ces institutions beaucoup plus de ressources qu'aucun autre Gouvernement ne l'a fait auparavant.

Pour s'en convaincre, il y a lieu de relever que dans la période allant de 2003 à 2006, ceux qui nous vilipendent aujourd'hui, n'ont versé aux onze provinces, en moyenne par an, qu'un montant équivalant à **35 millions de dollars américains, contre 110 millions de dollars** que nous avons transférés en 2007 et **200 millions de dollars** à fin octobre 2008.

Ce niveau d'exécution ne tient pas compte des paiements de l'ordre de **40 millions de dollars américains**, effectués au courant du mois de novembre dernier.

A ces transferts de ressources, il est important d'ajouter les dépenses effectuées par le Gouvernement central, pour compte des provinces, au titre de rémunérations des fonctionnaires relevant des secteurs à compétence exclusive des provinces, à savoir : l'EPSP, la Santé et l'Agriculture.

Ces dépenses sont assurées régulièrement et sans retard.

En réalité, le retard dans les transferts des ressources aux provinces s'explique principalement par les difficultés de trésorerie et par la contrainte des dépenses imprévues relatives notamment à la situation de l'Est du pays.

Mais, l'objectif du Gouvernement reste d'allouer le plus de ressources possibles aux provinces, afin d'accélérer le développement à la base.

**Honorable Président,
Honorables Députés,**

A présent, je vais m'appesantir sur les questions relatives aux prévisions du budget 2009.

Celles-ci peuvent être regroupées en quatre catégories, à savoir :

- 1) Les questions d'ordre général;
- 2) Les questions sur le cadre macroéconomique;
- 3) Les questions sur les recettes;
- 4) Les questions sur les dépenses.

Concernant les questions d'ordre général, elles sont développées ci-dessous en 12 points :

1. Un Député, ancien Ministre des Finances et du Budget, a soutenu que, par paresse intellectuelle, j'ai plagié certaines publications du FMI dans l'exposé général du projet du budget 2009.

Cette accusation grave, à la limite de l'offense, appelle de ma part les observations ci-après :

Primo, le projet du budget 2009 est l'œuvre du Gouvernement légitime de la RDC et non la propriété intellectuelle d'Adolphe MUZITO.

Secundo, en tant que membre à part entière du FMI, la RDC a pleinement le droit de se servir des publications, à usage officiel de cette institution, puisqu'elles constituent le patrimoine commun de ses membres.

Tertio, les publications du FMI dont les droits sont réservés, portent la signature de leurs auteurs. Or tel n'est pas le cas notamment des « Perspectives économiques internationales ou régionales ».

Quarto, l'auteur de l'observation se souviendra que, même lorsqu'il fut Ministre des Finances et du Budget, les rapports de la Banque centrale, les Notes de conjoncture et les projets des budgets faisaient toujours référence aux publications du FMI sans le citer.

De ce qui précède, j'en déduis que du temps où l'auteur de la question était ministre, il était alors conscient qu'il plagiait en se servant des publications du FMI sans les citer : ce qui est grave !

En revanche, en reprenant ces publications, mon Gouvernement est conscient qu'elles constituent un patrimoine commun des membres de cette institution.

Pour terminer sur cette question, j'estime qu'à l'avenir, nous devons éviter de faire de ce haut lieu de démocratie une tribune ouverte aux attaques à la dignité et à l'honneur des personnes. Car, je pense, comme la plupart d'entre vous, qu'un Député national n'a pas besoin d'user d'un langage déplacé pour faire passer son message.

Nous devons donc veiller à ce que cette tribune ne devienne pas un espace de pédantisme pour certaines personnes.

Honorable Président,
Honorables membres du Bureau,

2. Plusieurs Députés ont déploré la modicité du présent projet de Budget. Certes, comme je l'ai reconnu moi-même, le Budget 2009 n'est pas à la hauteur des attentes du peuple, au regard de la taille démographique et géographique de notre pays.

Cependant, l'étude rétrospective de l'évolution des finances publiques de notre pays démontre que, depuis 1960, seuls les Gouvernements issus de dernières élections démocratiques ont présenté des budgets de plus d'**un milliard de dollars américains** en ressources propres, et ce en progression permanente.

Sur ce chapitre, je rappelle que nos amis de l'opposition prévoient dans leur programme électoral, pour la durée de la présente législature, des budgets en ressources propres d'un montant global de **14 milliards de dollars américains**, dont **900 millions de dollars** seulement en 2007.

Le Gouvernement de la majorité a aligné plutôt des prévisions de l'ordre de **20 milliards de dollars américains** pour la même période, dont **1,6 milliard** en 2007.

Comme vous pouvez le constater, en termes d'ambition pour le bien-être du peuple congolais, la volonté de la majorité est inégalable au regard de l'écart de **6 milliards de dollars américains** entre les deux projections.

Cette ambition est également manifeste eu égard à la hauteur des ressources propres projetées par le DSCRP à **12 milliards de dollars américains**, pour la même période, dont **900 millions de dollars** seulement en 2007.

Par conséquent, nous conseillons à nos adversaires politiques un peu plus d'humilité. Car, quand ils étaient aux affaires, alors qu'ils avaient hérité en 2003, d'une situation budgétaire et monétaire stable, ils ont entraîné la descente aux enfers de notre monnaie. En portant son taux de change de **400 FC le dollar à 600 FC**, à la fin de la transition en février 2007. Tout cela malgré les appuis budgétaires et le soutien à la balance des paiements dont ils avaient bénéficié de la part de la Communauté internationale.

Quant à nous, sans appuis budgétaires et sans soutien à la balance des paiements de la part des Bailleurs des fonds, nous avons pu maintenir, pendant deux années consécutives, en 2007 et 2008, le franc congolais dans la fourchette de 550 à 600 FC le dollar, sans jamais dépasser le niveau de 600 FC, hérité de ceux qui fustigent notre gestion aujourd'hui.

Grâce à la rigueur dans la gestion, nous avons réussi à faire face aux échéances vis-à-vis du FMI, ainsi qu'aux arriérés de rémunérations et de rétrocession tant aux provinces qu'aux régies financières, et cela sans perturber le cadre macroéconomique. Nous avons reçu le satisfecit du FMI.

Honorables Députés,

Avec ce niveau de performances, le Gouvernement serait déjà entré en programme avec les Bailleurs de fonds traditionnels, n'eût été la réserve exprimée sur certaines clauses du contrat avec les entreprises chinoises.

Honorable Président, Honorables Députés,

3. Certains Députés ont estimé insuffisants les crédits alloués aux dépenses sécuritaires.

A ce sujet, j'attire votre attention sur le fait que, dans le projet du Budget 2009, les crédits de la Défense nationale sont passés de **106 milliards de FC** en 2008 à **138 milliards de FC** auxquels s'ajoutent **20 milliards de FC** au titre de dépenses exceptionnelles.

4. D'autres Députés se sont préoccupés du démarrage effectif des travaux d'infrastructures prévus dans le cadre de la convention avec les entreprises chinoises.

Les éclaircissements suivants méritent d'être apportés sur cette question dont l'intérêt est indéniable pour notre population.

Pour rappel, la collaboration avec les entreprises chinoises a commencé avec la signature d'un protocole d'accord le 17 septembre 2007.

Sa mise en œuvre, en ce qui concerne le volet minier, devait passer notamment par les étapes ci-après :

- L'évaluation des réserves minières;
- Le transfert des titres miniers;
- L'approbation par les Gouvernements chinois et congolais des études de pré faisabilité;
- L'information de l'Assemblée Nationale par le Gouvernement;
- La réalisation des études de faisabilité.

Le démarrage du volet infrastructures a nécessité la réalisation des études techniques qui ont pris un certain temps.

Mais pour le moment, l'exécution des travaux sur terrain a déjà commencé avec les projets suivants :

- le bitumage de la route Beni-Niania au Nord Kivu et dans la Province Orientale ;
- la construction, à Kinshasa, de la route périphérique qui va relier Kinsuka au Centre-ville, à Lutendele et à Binza-UPN ;
- la réhabilitation de la route Lubumbashi-Kasomeno-Kasenga au Katanga ;
- la construction de la route Lubumbashi-Kasumbalesa au Katanga.

Par ailleurs, d'autres travaux vont démarrer incessamment. Il s'agit de :

- La construction, à Kinshasa, d'un Hôpital moderne d'une capacité de 450 lits et de 2.000 consultations dont les matériaux et équipements sont déjà arrivés;
- La réhabilitation de plus ou moins 200 kilomètres de voiries de Kinshasa.

Plusieurs projets vont également démarrer au courant de l'année 2009, après la finalisation des études techniques et dans le cadre de l'enveloppe de **750 millions de dollars américains** prévue pour la première année.

S'agissant du chronogramme de l'exécution des travaux d'infrastructures prévus dans la convention précitée, il est spécifique à chaque projet. Toutefois, à ce stade, je peux assurer l'auguste Assemblée que les délais de réalisation des projets, dont les contrats ont déjà été signés, y sont bel et bien spécifiés.

En outre, il y a lieu de souligner que le programme sino-congolais couvrira, à terme, l'ensemble de notre pays. Dans ce cadre, chaque province y trouvera son compte.

Enfin, pour ce qui est du choix de l'entreprise Sinohydro pour l'exécution des travaux sur les tronçons N'sele – Lufimi et Kwango-Kenge sur la Nationale n°1, il convient de préciser que cette entreprise a été adjudicatrice de deux lots du marché concerné, à l'issue de l'appel d'offres international lancé conformément aux procédures de la Banque Africaine de Développement. Pour votre information, Sinohydro est implantée en RDC depuis 2001, donc bien avant l'actuel programme sino-congolais. C'est dans ce cadre qu'elle a gagné le marché des travaux de la route Matadi-Kinshasa.

Honorables Membres du Bureau,

5. Des Députés sont revenus sur la question de la revisitation des contrats miniers, en stigmatisant le retard du processus et la non fiabilité des résultats attendus.

A ce propos, les éléments d'information en ma possession font état de la complexité des tâches et de l'importance du travail à accomplir.

A cet effet, je rappelle à l'auguste Assemblée que la Commission des Experts du Gouvernement, chargée de la revisitation des contrats miniers, avait rendu les conclusions de ses travaux en novembre 2007. Ces conclusions, après leur approbation par le Gouvernement, avaient été transmises à l'Assemblée Nationale et au Sénat par les soins de mon prédécesseur.

Sur la base de ces conclusions, le Gouvernement a mis sur pied un panel de Ministres en lui confiant la mission d'envisager tous les cas de figure et de finaliser le processus. Ce panel a adopté les termes de référence pour la phase de renégociation des contrats miniers.

Les diverses séances de renégociation des contrats se sont tenues du 05 septembre au 15 octobre 2008, à Kinshasa pour la MIBA, OKIMO, SAKIMA et EMK, à Lubumbashi pour la GECAMINES, et à Kasumbalesa pour SODIMICO.

Les négociations des conventions minières engageant directement l'Etat congolais ont été confiées à OKIMO, pour BANRO et AGK, à EMK pour MDDK et à la GECAMINES pour ANVIL, KMT et TFM.

Les résultats finaux seront incessamment communiqués au Bureau de votre Auguste Assemblée, après leur adoption par le Gouvernement.

D'ores et déjà, il convient de signaler que sur 57 contrats revisités, 35 peuvent être reconduits moyennant des avenants, 15 sont appelés à être résiliés et 7 sont en cours d'examen.

**Honorable Président,
Honorables Députés,**

6. Des préoccupations ont été exprimées sur la fermeture de plusieurs entreprises minières au Katanga et dans les deux Kasai ainsi que sur les stratégies et mesures de sauvetage du secteur.

Sur cette question, il y a lieu de relever que les entités de traitement métallurgiques qui ferment, sont essentiellement celles qui ne disposent pas, ou pas encore, de droits miniers d'exploitation. Elles s'approvisionnent donc auprès des artisans et leur fermeture n'affecte pas, en principe, le potentiel global de production et d'exportation.

7. En ce qui concerne la question relative à la publication des actes permettant au Gouvernement de bien fonctionner, je voudrais vous informer que ces textes existent depuis le début de la transition.

Ils ont été revus et adaptés, avec l'entrée en fonction du premier Gouvernement de la troisième République.

Ils viennent encore d'être revus par une commission mise en place par mon Gouvernement pour tenir compte de la nouvelle configuration du Gouvernement. Cette révision sera bientôt soumise à la sanction du Chef de l'Etat.

8. S'agissant des rapports de la Commission Interministérielle d'Audit et de la Bonne Gouvernance ainsi que de la Commission de Récupération des Immeubles et Terrains de l'Etat, ils ont déjà été transmis à la justice pour compétence.
9. Pour ce qui est de la crise dans le secteur du ciment, il faut préciser que cette situation résulte de l'insuffisance de l'offre par rapport à la demande locale accrue et de la fermeture temporaire de la Cimenterie de Lukala.

Le Gouvernement mettra en œuvre une stratégie sectorielle de développement de l'industrie du ciment autour de trois pôles de développement économique, à savoir : le pôle Sud et Centre, le pôle Ouest et le pôle Est. L'objectif est d'accroître l'offre nationale à environ 3 millions de tonnes de ciment par an.

Notre stratégie à terme n'est pas de subventionner ce secteur, mais d'encourager l'entrée massive des capitaux privés dans les unités existantes ou à créer, en vue notamment de sauvegarder les emplois.

10. Les préoccupations des Honorables Députés ont également porté sur la relance de certaines industries à fort impact régional, actuellement en difficulté, comme le Combinat Industriel de Gemena, la Sucrière de Kiliba et la Sacherie de Kisantu.

Tout en partageant ces préoccupations, j'estime que le rôle du Gouvernement, dans la relance de ces unités de production, ne peut être que marginal.

En effet, le capital de ces unités industrielles appartient en majorité à des privés.

Cependant, mon Gouvernement accordera un intérêt particulier dans la stabilisation de toutes les unités de ce secteur en difficulté.

Tel est le cas de la Sucrière de Kiliba, de la Sacherie de Kisantu et de bien d'autres.

Ce processus se fera en concertation permanente avec les autorités locales.

Concernant la sucrière de Kiliba, je rassure les Députés qui ont posé la question, que l'intervention économique en sa faveur a été bel et bien maintenue dans le projet de budget sous examen.

11. En ce qui concerne la réhabilitation du système judiciaire et la lutte contre la corruption, il y a lieu de relever que pour rapprocher la justice des justiciables et surtout, faire fonctionner les tribunaux de paix à travers la République, il était question de recruter 2.500 magistrats civils et militaires à raison de 2.000 civils et 500 militaires.

Cependant, compte tenu du manque de moyens financiers, le Gouvernement a décidé de recruter 250 magistrats au cours de l'année 2009.

En outre, le Gouvernement mettra en œuvre tous les moyens en vue de lutter contre l'impunité et la corruption.

12. Enfin, il y a lieu d'épingler spécialement l'intervention, même en Lingala, de l'Honorable Député qui a formulé une série d'observations sur les recettes et les dépenses.

Il me semble que ses observations résultent d'une lecture erronée des documents accompagnant le projet du Budget 2009.

En effet, les sommations des lignes et sections budgétaires sont reprises au-dessus des rubriques concernées.

Quant aux effectifs, ils ne sont précisés que pour les traitements de base et non pour les primes et indemnités permanentes ; cela afin d'éviter leur double prise en compte dans les totaux.

Toutefois, dans le cadre des travaux de la commission économique et financière, les services techniques du Gouvernement sont disposés à éclairer l'auteur de la question, pour une meilleure lecture des données.

Quant à l'observation du même Député sur les crédits logés à l'article « Fonds Spécial d'Intervention » tant de l'Assemblée Nationale que du Sénat, il sied de lui rappeler que, dans le cadre de la loi octroyant l'autonomie financière à ces institutions, leurs crédits sont regroupés dans une seule ligne appelée « Fonds Spécial d'Intervention », au titre de dotation. Par conséquent, il ne revient pas au Gouvernement de les ventiler.

En outre, l'Honorable Député a fait remarquer que le montant de la rétrocession aux provinces ne figure pas dans le tableau des recettes. La rétrocession étant une dépense pour le Pouvoir central et une recette pour les Provinces, il va de soi que cette rubrique ne peut figurer dans le tableau des recettes du Pouvoir central.

Enfin, le même Député est étonné de trouver une rubrique intitulée « Religion, Culture, Sports et Loisirs » dans le budget de l'Etat.

A cet effet, je voudrais porter à sa connaissance que la nomenclature des dépenses en RDC est composée de dix grandes fonctions dont celle qui regroupe toutes les activités religieuses, culturelles, sportives et autres.

**Honorable Président,
Honorables Députés,**

Des questions ont été posées sur le réalisme du cadrage macroéconomique retenu, au regard de la situation de crise économique internationale, ainsi que de ses implications sur le projet du budget 2009. Il s'agit notamment du taux de croissance, de change et de celui d'inflation.

Je voudrais d'abord souligner à titre d'exemple, que l'expérience montre que l'accroissement des recettes propres dans notre pays n'est pas uniquement tributaire du taux de croissance du PIB.

En effet, au cours de ces deux dernières années, les raisons liées au leadership politique et au potentiel fiscal latent, ont été à la base de l'accroissement spectaculaire des ressources internes, plus que proportionnellement à l'augmentation du PIB.

Toutefois, j'ai à maintes reprises rappelé, dans mon discours de présentation du projet de budget 2009, que le Gouvernement est conscient du caractère volatile de la situation économique mondiale et qu'il est disposé à discuter, au sein de la commission économique et financière, des effets des développements récents de ladite situation sur les paramètres du cadrage macroéconomique et le projet de budget 2009.

En ce qui concerne l'incidence, sur le projet de budget 2009, du taux de croissance du PIB estimé à 9% par le Gouvernement et le FMI, mais considéré par certains Députés, peut être à raison, comme surévalué, je voudrais rappeler à l'auguste Assemblée les données chiffrées ci-après :

- En 2007, le taux de croissance du PIB a été de 6%, tandis que celui des ressources propres s'est établi à 77% par rapport à 2006 ;

- En 2008, le taux de croissance du PIB est estimé à 10%, tandis que celui du budget est projeté à 39%.

Dans le même ordre d'idées, j'informe l'auguste Assemblée que le niveau de recettes propres de l'Etat, au dernier trimestre 2008, est entrain d'atteindre une performance qui se situe autour de **125 milliards de FC** par mois.

Ce niveau mensuel de mobilisation des recettes internes, vers la fin de l'année en cours, correspond déjà à la moyenne mensuelle des recettes internes inscrites au projet de budget 2009, hors pas de porte.

En d'autres termes, même dans l'hypothèse d'un taux de croissance zéro, **125 milliards de FC** par mois donnent **1.500 milliards de FC** par an.

Cela signifie, Honorable Président, que, dans l'hypothèse moins ambitieuse d'un taux de croissance du PIB entre 0 et 9% en 2009, tel que proposé par quelques honorables députés, le Gouvernement est en droit d'espérer mobiliser, au minimum par mois 125 milliards de FC.

Ce montant correspond à un niveau global de recettes propres de **1.500 milliards de FC** inscrites au projet du budget sous examen, soit l'équivalent de **2,5 milliards de dollars américains**, hors pas de porte.

En tout état de cause, afin de garantir la stabilité du cadre macroéconomique en 2009, mon Gouvernement maintiendra une politique budgétaire rigoureuse, à travers une gestion sur base caisse, et une politique monétaire prudente.

**Honorable Président,
Honorables Députés,**

Bon nombre de questions ont porté sur les prévisions des recettes en 2009.

A la question de savoir comment concilier l'augmentation des recettes envisagée en 2009 avec le maintien, à leur niveau de 2008, des crédits destinés aux réformes, il y a lieu d'indiquer que les réformes ne constituent pas le seul élément déterminant du niveau de projection des recettes en 2009. Comme je viens de le dire, il y a des facteurs qui sont à la base de la maximisation des recettes sans qu'aucun coût ne soit nécessaire.

Comme dit plus haut, en 2007 et 2008, le Gouvernement a inscrit et mobilisé des recettes propres au-delà des niveaux estimés par l'Opposition et le DSCR, et cela sans mettre en œuvre des réformes particulières.

Je voudrais qu'on s'en souvienne toujours.

Quant à la diminution des dividendes des entreprises d'économie mixte dans le projet de budget 2009, elle s'explique essentiellement par le reclassement des dividendes des sociétés pétrolières de production, opérant en On-shore, dans la rubrique « pétroliers producteurs », pour une meilleure lisibilité de cette catégorie des recettes.

En outre, il y a lieu de signaler que l'essentiel des dividendes attendus des sociétés d'économie mixte provient du secteur des pétroliers distributeurs qui, malheureusement, est affecté par la tendance baissière du prix du pétrole sur le marché international.

Honorables Députés,

Vous avez été nombreux à **réclamer la** liste des bailleurs de fonds pour les projets d'investissement retenus pour l'exercice 2009.

A ce sujet, j'indique que le financement des investissements et des dépenses exceptionnelles sur ressources extérieures de l'ordre de **772 milliards de FC** sera assuré par les bailleurs suivants :

- Banque Mondiale : **187 milliards de FC ;**
- Banque Africaine de Développement : **26 milliards de FC ;**
- Union Européenne : **11 milliards de FC ;**
- PNUD : **106 milliards de FC ;**
- La France : **5 milliards de FC ;**
- La Belgique et la Grande Bretagne : **6 milliards de FC ;**
- L'Allemagne : **1 milliard de FC ;**
- La Chine : **430 milliards de FC.**

Honorable Président,

S'agissant de la restructuration de la DGRAD, elle a déjà connu un début d'exécution avec la création d'une Cellule des Stratégies et des Réformes et l'adoption du Programme triennal 2009-2011.

De même, le projet de décret portant restructuration de cette régie sera soumis, dans les meilleurs délais, à l'examen du Gouvernement.

**Honorable Président,
Honorables Députés,**

Les questions sur les prévisions de dépenses ont tourné essentiellement sur la politique salariale du Gouvernement, les transferts aux provinces et l'affectation des crédits.

De prime abord, je voudrais relever la contradiction dans le chef de certains intervenants qui prônent le réalisme dans la détermination des ressources au regard du ralentissement des activités économiques, tout en réclamant l'augmentation des crédits prévus pour certaines rubriques.

La plus belle fille du monde ne peut donner que ce qu'elle a.

Aussi, devons-nous tous tirer les conséquences d'une diminution éventuelle de nos ressources dans l'avenir, entre autres, en se serrant la ceinture et en réduisant le train de vie de l'Etat.

**Honorable Président,
Honorables Députés,**

Il m'a été posé des questions sur le barème de Mbudi.

Mbudi, parlons-en ! Monsieur le Président.

La troisième République a hérité d'un lourd passif, qui grève la continuité des services publics. Dans ce passif, il y a l'accord de l'innovation sociale, dit accord de Mbudi.

Ce sujet n'est nullement une question taboue pour mon Gouvernement. Tout congolais devrait avoir le courage d'en parler en toute objectivité.

Il s'agit d'un accord qui consiste à payer, in fine, à l'Huissier de l'Administration Publique un salaire de **208 dollars américains** et au Secrétaire Général de l'Administration publique **2.080 dollars américains**.

Le premier palier prévoit un salaire de **69 dollars américains** pour le premier et de **690 dollars américains** pour le second.

Je vous invite à vous constituer comptable et à calculer l'impact d'une telle politique sur le budget que d'aucuns ont qualifié de dérisoire.

En effet, l'application du barème de Mbudi allant de **208 dollars américains** à **2.080 dollars américains**, avec une tension normalisée, impliquerait un impact annuel de **9,6 milliards de dollars américains**.

L'application, rien que du premier palier avec respect de la tension salariale, nécessiterait un montant de **3 milliards de dollars américains** par an, pour un projet de budget en ressources propres de **2,7 milliards de dollars américains**.

Il faut rappeler que le Gouvernement gère des effectifs de l'Etat allant jusqu'à 1 million d'agents de l'Etat, civils, militaires et politiques.

Un salaire forfaitaire de **208 dollars américains** pour un effectif d'un million, impliquerait des crédits salariaux de **2,5 milliards de dollars américains**, représentant **100%** des ressources propres en 2009, hors pas de porte.

Il y a lieu de reconnaître que c'est grâce à un dialogue de vérité avec l'Intersyndicale de la Fonction publique, que le Gouvernement précédent a obtenu l'application d'un barème à tension brisée de **35.000 FC** pour l'Huissier et de **61.000 FC** pour le Secrétaire Général, avec un impact annuel de **1,3 milliard de dollars américains** face à un budget de **2,5 milliards de dollars américains** en ressources propres.

Mais il a été convenu que la mise en application effective de ce barème dépendra notamment des efforts conjugués de deux parties pour la maîtrise des effectifs et l'amélioration de la capacité de mobilisation des recettes.

C'est sur la base de ce compromis que la politique salariale de mon Gouvernement se décline et que quelques augmentations salariales sont envisagées en 2009.

Comme je l'ai souligné dans mon allocution lors de la présentation du projet de loi budgétaire 2009, l'approche consiste à :

- réduire les écarts entre les fonctionnaires de Kinshasa et ceux des provinces ;
- atténuer les disparités salariales entre les différents secteurs à charge du Trésor Public.

**Honorable Président,
Honorables Députés,**

Concernant le cas des militaires à mettre à la retraite, une enveloppe est prévue pour le paiement régulier de leur pension, en attendant l'aboutissement des négociations avec les partenaires extérieurs pour le financement des indemnités de départ à la retraite.

Je voudrais préciser , à ce niveau, que mon Gouvernement entend mener une politique salariale cohérente et harmonisée pour l'ensemble du personnel rétribué par le Trésor Public, y compris l'armée et la police.

Cependant, le Gouvernement hérite d'un système salarial aux disparités criantes qui vont progressivement être réduites.

Honorable Président,

Certains Députés ont souhaité voir le Gouvernement rééditer l'exploit du Président Mzee Laurent Désiré KABILA, de payer une solde équivalente à **100 dollars américains** à chaque policier et militaire.

Il y a lieu de relever que cet avantage ne concernait qu'un effectif très limité et était consenti dans le cadre d'une monnaie surévaluée.

En outre, à cette époque, l'Etat n'avait pas de contraintes liées notamment, au paiement du service de la dette extérieure et à la mise en œuvre de la décentralisation.

Dans le cadre du projet de budget sous examen, le Gouvernement fait, de l'amélioration des conditions de travail des policiers et militaires, sa ligne d'actions prioritaire. Il est disposé à accompagner l'Assemblée Nationale, en Commission ECOFIN, dans l'application des options préconisées par les Députés.

Pour ce qui est de la prise en charge des blessés de guerre, des veuves et orphelins, j'informe l'auguste Assemblée que le Gouvernement les paie régulièrement. En outre, des efforts sont entrepris, pour la maîtrise de leurs effectifs, en vue d'améliorer leurs conditions de vie, par les économies attendues.

**Honorable Président,
Honorables Députés,**

Plusieurs d'entre vous ont fustigé le caractère obsolète de la nomenclature des dépenses en vigueur.

Je voudrais attirer l'attention de l'auguste Assemblée sur le fait qu'il s'agit d'une nouvelle nomenclature conforme aux standards internationaux. Elle a, du reste, été mise en place en 2003 et classifie les dépenses par nature, fonction, administration et source de financement.

Aux termes de cette nomenclature, les dépenses accessoires du personnel sont constituées des éléments ci-après, qui font partie de la rémunération. Il s'agit :

- des primes permanentes et non permanentes ;
- des indemnités de transport et de logement ;
- des indemnités de sortie ;
- des indemnités de mutation, de rapatriement et d'installation ;
- des indemnités kilométriques.

Quant aux émoluments des membres du Gouvernement et de leurs cabinets politiques, ils sont inscrits dans la section « Secrétariat Général du Gouvernement » au chapitre 21001.

Le barème qui leur est appliqué, est celui fixé par la Commission paritaire « Parlement-Gouvernement ».

**Honorable Président,
Honorables Députés,**

Le Gouvernement ne peut asseoir une bonne politique salariale qu'en fonction de ses ressources propres et de la maîtrise des effectifs.

Dans le cas contraire, l'enveloppe salariale dépasserait les normes requises par les bonnes pratiques en matière de finances publiques ; ce qui entraînerait des dérapages du cadre macroéconomique.

A ce sujet, le Gouvernement a convenu, avec les partenaires au développement, de plafonner le montant global des rémunérations à 40% des ressources propres en 2009.

Par conséquent, je réitère mon invitation à l'auguste Assemblée à accompagner le Gouvernement, dans la mise en œuvre d'une politique budgétaire prudente en cette matière.

**Honorable Président,
Honorables Députés,**

Je voudrais maintenant aborder les questions relatives à la décentralisation financière.

D'après certains Députés, la ventilation de la rétrocession aux Provinces en rémunérations, fonctionnement et investissements ne repose sur aucune base constitutionnelle, du fait que ces entités bénéficient de l'autonomie financière.

Dans le cadre du projet du budget sous examen, le Gouvernement prévoit de transférer aux provinces, une quotité de 40% de recettes à caractère national, calculée après déduction de la rétrocession due aux régies financières et du pas de porte sur le contrat avec les entreprises chinoises.

Je trouve utile de préciser que les difficultés persistent pour déterminer avec précision, l'origine de certaines recettes par province.

C'est ainsi que la répartition entre les différentes provinces de la quotité de 40 % a été faite, en accord avec celles-ci, en fonction de la capacité de mobilisation des recettes et du poids démographique de chaque entité. Ces critères avaient été également retenus en vertu du principe de solidarité entre les provinces pour une répartition équitable des ressources de l'Etat.

De même, un compromis a été trouvé pour que les recettes à transférer soient ventilées en différentes dépenses de rémunérations, de fonctionnement, d'investissement et de rétrocession de 40% par les provinces aux Entités Territoriales Décentralisées.

Ceci afin d'assurer le suivi des projets d'investissement avec le concours des Députés et Sénateurs et de garantir la rétrocession de 40% par les provinces elles-mêmes au profit des territoires, villes et chefferies.

Cette approche est, du reste, appliquée sans aucun problème aux dépenses de rémunérations des secteurs à compétence exclusive des provinces, qui sont encore liquidées par le pouvoir central.

L'objectif recherché est d'assurer une application aisée des dispositions constitutionnelles et légales, en tenant compte, tant des exigences légales que des contraintes conjoncturelles.

Comme je l'ai déjà clairement dit dans mon discours du 2 décembre dernier, afin de concrétiser les cinq chantiers de la République, le Gouvernement réalisera, dans toutes les provinces, des projets à impact visible dans les domaines des infrastructures économiques et sociales. Il s'agit notamment de :

- la construction et la réhabilitation de 43.000 Km de routes de desserte agricole ;
- la construction de 360 ponts ;
- la construction de 4.300 salles de classe de l'enseignement primaire et secondaire ;
- la construction de 400 centres de santé ;
- la construction de 20 hôpitaux de référence ;
- la fourniture de 35.000 bancs pupitres ;
- l'acquisition de 260 bacs ;
- la réhabilitation de 80 kms de voirie à Kinshasa.

De même, mon Gouvernement s'engage à prendre toutes les dispositions nécessaires pour que les investissements qui seront réalisés, soient repartis dans la durée et de manière équitable.

Honorable Président
Honorable Députés

J'en profite pour rassurer votre Auguste Assemblée que le Gouvernement reste fondamentalement attaché aux vertus républicaines. C'est pourquoi, il a toujours banni les pratiques discriminatoires dans sa gouvernance.

C'est ainsi, que le Gouvernement a décidé de diligenter une enquête, sur les allégations des violences perpétrées par des éléments des FARDC et de la Police sur les ressortissants de l'Equateur.

Honorable Président,
Honorables Députés,

Le projet de Budget soumis à votre examen traduit les politiques publiques que mon Gouvernement entend mener en 2009, sous l'impulsion du Chef de l'Etat, en vue de maintenir notre pays sur la trajectoire du développement, après plus de six ans de croissance continue.

Notre peuple veut du concret.

Mon Gouvernement va s'investir dans la formulation des réponses aux attentes et besoins du peuple.

C'est sur cette base que je vous invite à soutenir les ambitions traduites dans le projet du Budget 2009 qui porte l'ensemble des ressources publiques à près de **5 milliards de dollars américains** et les ressources propres à **2,8 milliards de dollars américains**.

Honorables Députés,

Face à une conjoncture économique et politique difficile, votre Gouvernement est prêt à relever les défis car, vous n'avez pas battu campagne pour rien, même si, devrais-je vous rappeler, il nous faut maintenir le distinguo entre **le souhaitable** et **le possible**.

D'évidence, les défis qui nous attendent et que j'ai bien perçus à travers les différentes interventions aussi bien des Députés de la Majorité que de l'Opposition, nous déterminent à faire des choix volontaristes dès maintenant.

Le Gouvernement que vous avez investi, a d'ores et déjà fait le choix de la bonne gouvernance qui allie modernité et moralité dans la conduite des affaires publiques.

**Honorable Président de l'Assemblée Nationale,
Honorables Membres du Bureau,
Honorables Députés,**

Je viens de répondre à l'ensemble de préoccupations des Honorables Députés qui sont l'émanation du peuple souverain.

J'aimerais vous rassurer de la volonté du Chef de l'Etat et de mon Gouvernement de trouver des solutions adéquates à toutes les contraintes du moment, en l'occurrence :

- la guerre à l'Est à laquelle nous devons mettre fin par tous les moyens, à savoir : politiques, diplomatiques et militaires ;
- les préoccupations d'ordre social, c'est-à-dire les salaires des fonctionnaires et la solde des militaires et policiers ;
- les retombées de la crise économique mondiale sur notre économie.

Je m'engage à mobiliser tous les moyens, notamment, par la lutte contre la corruption et l'impunité, particulièrement dans les services générateurs de recettes, pour rencontrer vos attentes, somme toute légitimes.

Dans ce cadre, je compte surtout sur l'apport de l'Assemblée nationale et du Sénat, qui doivent exercer pleinement leurs prérogatives en matière de contrôle parlementaire des services de l'Etat.

Ainsi, Honorable Président, Honorables Membres du Bureau, Honorables Députés, je vous demande de bien vouloir accepter de recevoir le présent projet de budget pour l'exercice 2009.

Je vous remercie.

Fait à Kinshasa, le 08 décembre 2008.

Adolphe MUZITO

Premier Ministre